

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 novembre 2012

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le jeudi 15 novembre 2012 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 31 octobre 2012.

**Absents excusés et représentés :** Corinne BLAISE, Eudes POULNOT ayant donné respectivement pouvoir à Agnès LAPLAZA et Yvan GUIGNOT.

Absents ni excusés ni représentés : Bruno DIETRE et Martyal MASTRORILLO

**Secrétaire de séance :** Mireille KAMMERLOCHER.

**Administration :** Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

## CREATION & ADOPTION DE STATUTS pour la nouvelle COMMUNAUTE de COMMUNES :

Le Maire informe les Conseillers que la réforme des collectivités amène la communauté de communes VAL DE GRAY à fusionner avec celle du Pays d'AUTREY. Ce regroupement de communes doit être effectif au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Chaque commune doit adopter les statuts de la nouvelle Communauté de Communes qui sera composée de 37 communes au total. Les bureaux des deux communautés de communes ont approuvé le projet des statuts .

Le volume des compétences va nécessairement évoluer d'une manière significative, avec la prise en charge des compétences des deux établissements publics qui vont se cumuler ( par exemple *intégration de compétences « services publics en milieu rural », « aménagement numérique », « création et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire », « aide financière au sport intercommunal », « développement de l'éolien » ...*).

Après un large débat, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver les statuts afin de permettre la création au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la nouvelle Communauté de Communes Val de GRAY.

## ELECTION des CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES de la NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY -CCVG

Il convient de désigner les délégués titulaires de la commune auprès de la nouvelle communauté de communes Val de GRAY. Le conseil municipal procède à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le mode de représentation des communes reste le même pendant la période transitoire jusqu'aux prochaines élections municipales : **trois** délégués sont donc à élire .

Les représentants actuels proposent leur candidature : Yvan GUIGNOT, Laurent GARCIA et Pascale ROUX obtenant chacun treize voix sont désignés délégués titulaires à l'unanimité .

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Ce budget consiste à intégrer aux crédits budgétaires déjà votés :

- les restes à réaliser du budget 2011 ( investissements commandés en 2011 mais qui ne seront payés que sur l'exercice 2012)
- les résultats du compte administratif 2011, excédent de fonctionnement et déficit d'investissement,

et à ajuster les prévisions du budget primitif 2012 tant en dépenses qu'en recettes.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

*Le Maire, Yvan GUIGNOT*